



ASSEMBLEE PRIMAIRE DE MONT-NOBLE

13 décembre 2022

Salle de gymnastique à Nax - 19h30

1.	Message présidentiel
	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie tous les participants pour leur présence. Il en profite pour adresser un bref message présidentiel et soumet l'ordre du jour de l'assemblée. Ce dernier est accepté à l'unanimité.
2.	Contrôle des présences
	Soixante personnes sont présentes pour l'Assemblée primaire de ce jour.
3.	Désignation des scrutateurs
	Messieurs Maury Christophe et Berthod Michel sont nommés scrutateurs.
4.	Lecture du PV de l'Assemblée primaire du 16 juin 2022 - Approbation
	Le PV est approuvé tel que rédigé.
5.	Adhésion à l'Association Agglo Valais central – Informations M. Buchard – Décision
	<p>Le président souhaite la bienvenue à M. Buchard venu nous présenter le projet d'Agglo Valais central.</p> <p>Le projet présente plusieurs opportunités pour la commune dont notamment la possibilité d'obtenir d'importantes subventions fédérales pour des infrastructures en lien avec la mobilité ainsi que la possibilité de participer aux réflexions intercommunales sur les problématiques liées à la mobilité et à l'aménagement du territoire.</p> <p>A l'unanimité moins deux abstentions, l'Assemblée primaire accepte l'adhésion à l'Association Agglo Valais central.</p>
6.	Stratégie communale – Eau potable – Information
	<p>Le conseiller Raphaël Bitz en charge du dicastère de l'eau potable présente la stratégie communale.</p> <p>A court terme, les deux projets essentiels sont la construction d'une conduite de liaison entre les 3 villages ainsi que la mise en œuvre du plan directeur eau potable.</p> <p>Les projets à moyen et long terme, soit à partir de l'année 2025, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La suite de la mise en œuvre du plan directeur eau potable ▪ Un nouveau règlement communal sur l'eau potable ▪ L'aménagement de captages complémentaires sur le secteur de Mase ▪ Une nouvelle conduite Nax – Sion

7.	Taxes communales eau potable et eaux à évacuer – Augmentation des tarifs – Informations (cf. Règlements homologués le 25.03.2015)
	<p>La loi oblige les communes à avoir des comptes autofinancés pour ce qui touche l'eau potable, les eaux usées ainsi que les ordures. De plus, les avances sur financements spéciaux doivent être remboursés dans un délai de 8 ans.</p> <p>A ce jour, les comptes de la commune ne sont pas autofinancés. Aussi, ce n'est pas par choix mais par obligation que le conseil communal se voit contraint de devoir augmenter les taxes communales selon ses compétences à l'intérieur des différentes fourchettes de tarifs prévues.</p> <p>Les nouveaux tarifs de prix sont donc présentés à l'Assemblée primaire.</p>
8.	Décisions fiscales 2023
	<p>Le coefficient a été maintenu par le conseil à 1.35 L'impôt personnel reste à CHF 15.- et la médaille pour les chiens à CHF 165.-.</p> <p>L'Assemblée primaire, à la majorité moins une abstention, décide d'augmenter l'indexation à hauteur de 145%</p>
9.	Présentation de la planification financière 2023 – 2026 (art. 18 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes)
	<p>La planification financière a été préparée avec prudence et de manière à garder une situation financière saine. Toutefois, la commune devra investir passablement afin de conserver ses installations et en créer de nouvelles pour rester attractive. Les investissements futurs seront conséquents.</p>
10.	Investissements 2023
	<p>Le budget 2023 a été élaboré sur le nouveau plan comptable harmonisé tout en reprenant les soldes du compte 2021, afin de pouvoir effectuer les comparaisons des années 2021, 2022 et 2023.</p> <p>Le budget 2023 présente des charges d'exploitation de Fr. 8'469'889.05 pour des revenus d'exploitation de Fr. 8'790'940.- dégageant ainsi un résultat d'exploitation de Fr. 321'050.95.</p> <p>Les charges financières s'élèvent à Fr. 89'200.- pour des revenus financiers de Fr. 239'300.- permettant d'obtenir un résultat de l'activité de financement de Fr. 150'100.-.</p> <p>Le résultat total du compte de résultats s'élève à Fr. 471'150.95.</p> <p>Les investissements 2023 comprennent des dépenses de Fr. 4'008'600.- pour Fr. 340'000. - de recettes, soit un investissement net de Fr. 3'668'600.-.</p> <p>Le budget 2023 révèle une marge d'autofinancement de Fr. 1'259'703.75, des amortissements planifiés de Fr. 1'713'370.- et des prélèvements au fond et financements spéciaux de Fr. 307'480.-.</p> <p>Investissements 2023 – décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bâtiment scolaire (dépense : CHF 475'000.- / recette : CHF 90'000.-) : à l'unanimité, l'Assemblée primaire accepte cet investissement. ▪ Liaison Botollioz – Maresses – génie-civil (dépense : CHF 866'300.-) : à l'unanimité, l'Assemblée primaire accepte cet investissement.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction réseau d'eau potable (dépense : CHF 778'800.- / recette : CHF 175'000.-) : à l'unanimité, l'Assemblée primaire accepte cet investissement. ▪ Réservoir Botolloz – Assainissement (dépense : CHF 750'000.-) : à l'unanimité, l'Assemblée primaire accepte cet investissement.
11.	Autorisation de contracter un emprunt de CHF 1'950'000.- en couverture du découvert de financement - Décision
	L'Assemblée primaire approuve, à l'unanimité, dite autorisation.
12.	Budget 2023 – Approbation
	A l'unanimité l'Assemblée primaire approuve le budget 2023.
13.	Prolongation des zones réservées selon l'article 19 alinéa 2 de la LCAT
	L'Assemblée primaire approuve à la majorité (avec 2 oppositions et 2 abstentions) la prolongation des zones réservées selon l'article 19 al.2 de la LCAT.
14.	Divers
	<p>Eclairage de Noël : cette année, vu les restrictions, l'éclairage de Noël a été de plus courte durée.</p> <p>Fibre optique : M. Beytrison demande ou en est le projet de fibre optique. La fibre optique est posée progressivement. Il y a également la possibilité de faire une demande directement à OIKEN. Le conseiller en charge prend note de la demande et se renseigne plus précisément.</p> <p>Fusion : la votation aura probablement lieu en juin 2023. En cas de refus, la commune restera autonome et solitaire.</p> <p>Culture : la conseillère Corinne Card informe l'Assemblée sur les projets futurs. Le 24 juin l'Opéra de Lausanne se produira au forum de l'Espace Mont-Noble.</p> <p>Le président remercie les membres du conseil pour leur amicale collaboration. Il remercie également tous les citoyennes et citoyens pour leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié.</p>

COMMUNE DE MONT-NOBLE

Le Président

La Secrétaire

B. Bruttin

M. Maury